

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 avril 2026

**Date de convocation : 23/04/2026**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 23
- présents : 21
- votants : 21

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MALISSARD (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc SOUCIET, Maire.

Présents : Jean-Marc SOUCIET, Laure BLANDIN-JOUBERT, Pascal ALBOUSSIÈRE, Florence BRÈS-DUFOUR, Bernard RUSSIER, Isabelle BLASSENAC, Denis BOUVAREL, Evelyne CHALÉAT, Gérard JOURDAN, Malika MEITER, Brigitte MEYSSIN, Serge BROCARD, Claudine DUSSER, Laëtitia GUILLOT, Anna RAVAGE, Helena KERHOUCANT, Maxime BOITA, Louis DEQUIDT, Amélie FOUCHET, Yoan CHASTAGNER, Gaëlle VOSSIER.

Absents excusés : Cédric COUR, Laurent JOUD.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général de collectivités territoriales, Mme Laure BLANDIN JOUBERT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **2026-28 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2026**

---

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 ;

CONSIDÉRANT le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2026 adoptés dans la présente séance du conseil municipal ;

VU la délibération n°2026-29 adoptée lors de la même séance décidant d'affecter les résultats comptables 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances-Affaires économiques » du 13 avril 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- DE PRÉCISER que le budget primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2025 au vu du compte de gestion et du compte administratif 2025 et de la délibération d'affectation des résultats adoptée lors de la même séance ;
- D'ADOPTER le budget primitif 2026, selon les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	726 640,30 €
012	Charges de personnel	1 303 000,00 €
014	Atténuation de produits	3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	109 100,00 €
66	Charges financières	32 100,00 €
67	Charges spécifiques	800,00 €
68	Dotations aux provisions	40 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 900,00 €
023	Virement à la section d'investissement	736 510,00 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 005 050,30 €</b>

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	16 700,00 €
70	Produits des services, du domaine	359 800,00 €
73	Impôts et taxes	408 200,00 €
731	Fiscalité locale	1 548 000,00 €
74	Dotations et participations	238 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	97 900,00 €
76	Produits financiers	4 600,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00 €
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>2 695 200,00 €</b>
	<b>Excédent reporté</b>	<b>309 850,30 €</b>
	<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>	<b>3 005 050,30 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre/ Opération	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	79 700,00 €
20	Immobilisations incorporelles	31 700,00 €
204	Subventions d'équipement versées	56 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	492 300,00 €
23	Immobilisations en cours	33 000,00 €
012021	Groupe scolaire Louis Pergaud	1 950 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00 €
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>2 665 200,00 €</b>
	<b>Dépenses reportées</b>	<b>2 062 189,59 €</b>
	<b>Déficit reporté</b>	<b>392 796,29 €</b>
	<b>TOTAL CUMULÉ DES DÉPENSES</b>	<b>5 120 185,88 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

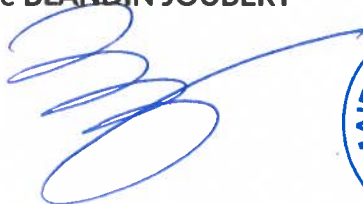
Chapitre/ Opération	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves <i>dont 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés</i>	2 360 429,88 € 1 638 139,88 €
13	Subventions d'investissement	62 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 090 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	736 510,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 900,00 €
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>4 303 339,88 €</b>
	<b>Recettes reportées</b>	<b>816 846,00 €</b>
	<b>TOTAL CUMULÉ DES RECETTES</b>	<b>5 120 185,88 €</b>

- D'ARRÊTER dans son ensemble le budget primitif 2026, comme suit :
  - En recettes et dépenses de fonctionnement : 3 005 050,30 €
  - En recettes et dépenses d'investissement : 5 120 185,88 €
  
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles pour la section d'investissement

Votants Pour : 21  
 Votants Contre : 0  
 Votants Abstention : 0

Malissard, le 28 avril 2026

La secrétaire de séance,  
 Laure BLANDIN JOUBERT




Le Maire  
 Jean-Marc SOUCIET



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,  
 La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)